

Archidiocèse de Saint-Boniface

Pour l'animation, le renouveau et la croissance de la paroisse

Une équipe, un conseil, une assemblée

La mission de l'Église

« Nous voulons confirmer une fois de plus que la tâche d'évangéliser tous les hommes constitue la mission essentielle de l'Église », tâche et mission que les mutations vastes et profondes de la société actuelle ne rendent que plus urgentes. Évangéliser est, en effet, la grâce et la vocation propre de l'Église, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser, c'est-à-dire pour prêcher et enseigner, être le canal du don de la grâce, réconcilier les pécheurs avec Dieu, perpétuer le sacrifice du Christ dans la sainte messe, qui est le mémorial de sa mort et de sa résurrection glorieuse. (Paul VI, *Evangelii Nuntiandi*, n° 14)

La conversion missionnaire des paroisses

Les paroisses de l'archidiocèse de Saint-Boniface sont appelées à devenir des « Églises en sortie¹ », à savoir des paroisses missionnaires qui, dans la coresponsabilité, visent à rejoindre et à accueillir les personnes qui ne connaissent pas le Christ ou qui ne le suivent pas, à faire cheminer les paroissiens vers la maturité spirituelle et à les impliquer dans des activités pastorales².

L'Équipe d'animation paroissiale

L'Équipe d'animation paroissiale permet au prêtre de réaliser la mission de l'Église entouré de responsables laïques. Elle permet aux laïcs d'assumer des responsabilités dans la paroisse. Grâce à elle, les différentes facettes de la mission de l'Église sont déployées de façon équilibrée.

Les membres de **L'Équipe d'animation paroissiale** participent à la charge pastorale de la paroisse en coresponsabilité avec le prêtre (curé, modérateur ou administrateur) pour la conduite du peuple de Dieu.

Les membres de **L'Équipe d'animation paroissiale** veillent à la mission et à l'unité de la paroisse. Ils ne font pas tout. Dans un esprit évangélique, ils veillent à la répartition des tâches et à la réalisation des activités. Ils trouvent leur dynamisme dans la prière, l'écoute et le partage de la Parole de Dieu.

Composition de l'Équipe d'animation paroissiale

1. Le prêtre de la paroisse
2. Une personne répondante pour l'évangélisation et la guérison
3. Une personne répondante pour l'accueil et la fraternité
4. Une personne répondante pour la formation à la vie chrétienne (Éducation de la foi et croissance spirituelle)
5. Une personne répondante pour la sanctification (sacrements, prières, liturgie)
6. Une personne répondante pour la charité et la justice
7. Le président d'assemblée du CPP
8. Le président du CAE

¹ Cette expression est celle du pape François dans son Exhortation apostolique « La joie de l'Évangile »

² De la « chambre haute » aux « extrémités de la terre », p.4.

Les membres de l'**Équipe d'animation paroissiale** font partie du CPP et reçoivent leur mission pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Après une pause de trois ans un membre de l'équipe peut se voir confier un nouveau mandat renouvelable une fois. L'équipe se rencontre au moins une fois par mois.

Si le CPP le juge utile pour le bon fonctionnement de la paroisse, d'autres membres peuvent faire partie de l'**Équipe d'animation paroissiale**. Il peut s'agir de personnes compétentes en communication, en planification, en ministère jeunesse, en recrutement de bénévoles, en pastorale auprès des couples, en formation des leaders, etc.

Le Conseil paroissial de pastorale (CPP)

Le **Conseil paroissial de pastorale** est une équipe de baptisés (prêtres, diacres, religieux, laïcs) où se vit la coresponsabilité et la concertation pour écouter les appels de l'Esprit, réfléchir les orientations et proposer des projets pastoraux. Il vise la conversion missionnaire de la paroisse. Il veille à ce que la paroisse prenne des initiatives pour que l'Évangile soit accueilli et vécu dans la vie des personnes qui vivent sur le territoire de la paroisse.

Le **Conseil paroissial de pastorale** évalue les activités pastorales de la paroisse, il visionne et agit comme une boussole qui aide la communauté à maintenir le cap sur sa mission. Il propose des priorités en lien avec sa situation pastorale et avec les orientations diocésaines (voir le document *Renouveau et croissance des paroisses*). Il aide aussi l'Équipe d'animation paroissiale à ne pas perdre de vue sa raison d'être. C'est sûrement un des défis majeurs du **Conseil paroissial de pastorale** : être conseil pour la mission et laisser les membres de l'Équipe d'animation paroissiale agir dans leur domaine propre.

Il est composé de 12 à 15 personnes :

- les membres de l'Équipe d'animation paroissiale
- des personnes engagées dans les différents mouvements et services sur la paroisse.
- des personnes représentant les différentes réalités de la paroisse.

On veille à un équilibre des générations, des milieux sociaux et géographiques, de la parité hommes et femmes.

L'Équipe d'animation paroissiale informe de son travail le **Conseil paroissial de pastorale** lors de ses rencontres. L'Équipe d'animation paroissiale et le **Conseil paroissial de pastorale** auront à cœur de communiquer régulièrement avec la communauté chrétienne.

Le CPP se réunit au moins une fois par trimestre. Ce conseil suscite, au moins une fois par an, une Assemblée paroissiale. Il écoute les suggestions, souhaits et questions de la communauté chrétienne.

L'Assemblée paroissiale

L'**Assemblée paroissiale** est constituée de tous les membres du peuple de Dieu qui se rassemblent sur la paroisse. Elle est convoquée au moins une fois par an en dehors des assemblées liturgiques par le Conseil paroissial de pastorale.

L'Équipe d'animation paroissiale l'informe des orientations choisies et recueille ses questions, ses réactions et ses propositions.

Lieu de rencontre de tous les baptisés sans distinction, lieu de fraternité, elle permet à chacun d'être écouté, conforté dans la communion ecclésiale et dynamisé dans sa mission.

Les rôles spécifiques des membres de l'Équipe d'animation paroissiale

Chaque membre de l'Équipe d'animation paroissiale a une fonction spécifique :

- 1. Le rôle du prêtre à l'intérieur de l'équipe** : Il veille à ce que l'équipe travaille à faire de la paroisse une « Église en sortie », une Église missionnaire. Il a le souci particulier de l'unité avec l'ensemble des autres groupes de la paroisse. Il exerce son leadership afin d'encourager les membres de l'Équipe à faire participer tous les paroissiens dans la mission.
- 2. Le rôle de la personne répondante pour l'évangélisation³ et la guérison** : Elle veille à ce que des activités d'évangélisation et de guérison soient mises en place dans la paroisse.
- 3. Le rôle de la personne répondante pour l'accueil et la fraternité** : Elle veille à ce que les personnes évangélisées ou les visiteurs soient accueillis de façon mémorable. Elle veille à ce qu'un suivi soit fait auprès des visiteurs et que des activités soient mises sur pied qui permettent, tant aux personnes évangélisées qu'aux paroissiens, de créer des liens de fraternité et d'amitié au sein de la communauté chrétienne.
- 4. Le rôle de la personne répondante pour la formation à la vie chrétienne (Éducation de la foi et croissance spirituelle)** : Elle veille à ce que des activités de formation de la foi et de croissance spirituelle soient mises sur pied dans la paroisse. Ceci comprend l'initiation chrétienne et la formation à la vie chrétienne des adultes, des ados et des enfants.
- 5. Le rôle de la personne répondante pour la sanctification (sacrements, prières, liturgie)** : Elle veille tout d'abord à ce que des activités de prières pour le renouvellement et la croissance de la paroisse soient mises sur pied. Elle voit à l'animation de la vie liturgique et sacramentelle (Baptême, Confirmation, Eucharistie, Onction des malades, sacrement de la Pénitence et de la Réconciliation, Mariage). Elle réfléchit comment rendre les célébrations vivantes et intéressantes pour les personnes que la paroisse cherche à rejoindre par l'évangélisation. Elle aide les paroissiens à prier et à croître dans la foi par la liturgie. Enfin, elle est attentive à la formation des différents acteurs liturgiques.
- 6. Le rôle de la personne répondante pour la charité et la justice** : Elle veille à ce que des activités d'aide auprès des plus démunis, de justice sociale et de protection de la création soient mises sur pied.
- 7. Le rôle du président d'assemblée du CPP à l'intérieur de l'équipe** : Il anime l'Équipe d'animation paroissiale, établit l'ordre du jour des rencontres, favorise la prise de décision et en assure le suivi. Il permet à chacun des membres de tenir sa place en veillant à la cohésion et la communion dans l'Équipe d'animation paroissiale. Il s'assure de la bonne communication interne et externe de la paroisse.
- 8. Le rôle du président du CAE à l'intérieur de l'équipe** : Il s'assure que des ressources financières suffisantes soient attribuées aux projets pastoraux. Il fait le lien avec le Conseil des affaires économiques. Il aide les autres membres de l'Équipe d'animation paroissiale à faire un budget pour les projets qu'ils veulent réaliser. Il réfléchit à ce qui peut contribuer, au niveau matériel, à l'évangélisation et à accueillir des nouvelles personnes.

³ L'évangélisation est une invitation à devenir disciple du Christ à ceux et celles qui n'ont pas encore fait ce choix (que ce soit les non-chrétiens ou les baptisés qui ont pris leur distance par rapport à l'Église ou/et au Christ).